

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 229G : Subvention et avenant n°1 la convention (30.000 euros) avec l'association Oeuvre de secours aux enfants (10e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3.411-1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle liant le département de Paris et l'association Œuvre de secours aux enfants, 117 rue du Faubourg du Temple, Paris (10^e) qui fixe l'attribution à ladite association d'une subvention annuelle pour le fonctionnement du Café des Psaumes au titre de l'année 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Liliane Capelle au nom de la 6^e commission ;

Délibère

Article.1.- Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération liant le Département de Paris et l'association Œuvre de secours aux enfants, 117 rue du Faubourg du Temple, Paris (10^e) (Tiers D00610 – SIMPA 8.022 – dossier n° 2011_04387) fixant l'attribution à ladite association d'une subvention de 30.000 euros pour le fonctionnement du Café social des Psaumes au titre de l'année 2011.

Article.2.- La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

